



Le pape François arrive au Vatican entouré de prélats au matin du 24 octobre 2015, dernier jour du synode sur la famille. © Andreas Solaro / AFP

Ce qui est nouveau

► Un ton positif sur les différentes situations familiales

« Nous voulons regarder les réalités des familles avec les mêmes yeux que ceux du Christ quand il cheminait parmi les hommes de son temps », affirment les pères synodaux. Tout au long du texte du rapport final, s'exprime le souci constant de ne diaboliser aucune des situations, aussi douloureuses ou imparfaites soient-elles, et de n'oublier personne : personnes âgées (§18) (Traduction réalisée par Pèlerin à partir de la version italienne du rapport final) comme veufs (§19), personnes handicapées (§21) ou célibataires (§22)...

Le désir chez les couples vivant en concubinage de chercher le bien de l'autre, l'expérience du pardon demandé et donné, ou encore l'aspiration à fonder une famille sont considérés par les pères synodaux comme « un projet conjugal authentique », auquel l'Église peut proposer « un chemin de croissance », lequel pourra aboutir au mariage sacramentel (§70-71).

« Alors que, dans les têtes des gens, l'Église est souvent lointaine et juge, ce texte montre une Église qui est une mère aimant avec tendresse, avant d'être une enseignante », apprécie [M^{gr} Georges Pontier](#), archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France.

► Insistance sur le discernement et l'accompagnement

« Cheminer », « discerner », « accompagner » sont certainement les mots phares de ce texte. À plusieurs reprises, [Familiaris consortio](#), l'exhortation apostolique de Jean-Paul II, est citée pour encourager la différenciation des situations et l'imitation de la « pédagogie divine », par étapes, dans le temps.

Des questions sont suggérées pour aider les prêtres qui, sous la responsabilité de leur évêque, auront le devoir d'accompagner les personnes dans un dialogue personnalisé, afin de former leurs consciences de manière juste.

« Ce synode vient confirmer une approche pastorale d'intégration plutôt que d'exclusion qui, l'an dernier encore, n'était pas partagée par tous, estime M^{gr} Paul-André Durocher, archevêque de Gatineau (Québec). L'Église sort du "permis-défendu" qui infantilise, et s'engage pour que les laïcs deviennent toujours plus adultes dans leur foi. »

Pour cela, le texte signale la nécessité de renforcer la formation des prêtres, des catéchistes et de tous les acteurs de la pastorale.

► Divorcés remariés : pas de portes fermées pour la communion

Les articles les concernant (§84-85) furent les plus délicats à voter : ils n'ont obtenu la majorité qualifiée que de justesse. Le texte affirme que les divorcés remariés sont « membres du corps du Christ qui est l'Église », et peuvent y vivre « une expérience joyeuse et féconde » ; car le Saint-Esprit a placé en eux « des dons et des talents pour le bien de tous », qui peuvent s'exprimer « dans divers services ecclésiaux ».

Par conséquent, le texte encourage au discernement quant à « toutes les formes d'exclusion » pratiquées actuellement et qui pourraient être levées, dans les domaines spécifiques de la liturgie, de la pastorale, de l'éducation...

L'accès aux sacrements n'est pas explicitement évoqué. Un soigneux silence qui, aux yeux de plusieurs évêques, laisse cette éventualité ouverte. Sans qu'une solution générale soit fournie, ils sont invités à accompagner ces couples au cas par cas.

Quelques pistes de réflexion sont données : comment les parents se sont-ils comportés avec les enfants au moment de la crise conjugale ? Ont-ils tenté de se réconcilier ? Quelle est la situation du conjoint délaissé ? Quelles conséquences la nouvelle relation a-t-elle sur le reste de la famille et de la communauté chrétienne ?

► Rôle des femmes : de timides avancées

Si le rapport final évoque une meilleure « valorisation » de la responsabilité des femmes dans l'Église, force est de reconnaître qu'aucune innovation majeure n'est à signaler.

La nouveauté est plutôt venue via la question du droit de vote des trois religieuses présentes au synode, parmi une trentaine d'auditrices. Lors d'une conférence de presse, le F. Hervé Janson, prieur général des Petits Frères de Jésus – et premier père synodal non prêtre au synode –, a en effet exprimé son « malaise » d'avoir pu voter, contrairement à ses consœurs.

Les futurs synodes accorderont-ils le droit de vote à des femmes, religieuses ou laïques ? Le texte final, qui encourage la participation des femmes « dans le gouvernement de certaines institutions », pourrait appuyer cette aspiration.

Ce qui est réaffirmé

► Les familles, premières cellules de l'évangélisation

Le rôle des familles est largement valorisé dans toute la première partie du texte. Réseau d'entraide, de préservation du lien entre les générations, de solidarité quand les systèmes économiques sont défailants, mais aussi d'accueil et d'intégration pour les immigrés (§23), la famille y est décrite comme une cellule de base de la société autant que de l'Église.

Prenant acte dès le début que « le couple et la vie dans le mariage ne sont pas des réalités abstraites » (§4), le texte encourage et conforte les familles qui « sont fidèles aux enseignements de l'Évangile » (§52), ainsi que les familles nombreuses, ou celles qui accueillent un enfant handicapé (§62). Il n'oublie pas non plus les familles « blessées ».

« Chaque famille, en dépit de sa faiblesse, peut devenir une lumière dans les ténèbres du monde » (§38), car « la force de la famille, c'est sa capacité à aimer, à apprendre à aimer » (§10).

► L'importance de la préparation au mariage

L'un des plus grands consensus de ce synode a été de rappeler que le mariage chrétien est « un véritable appel de Dieu » (§57), qui nécessite une préparation importante, par l'éducation à l'affectivité dès l'enfance, puis un accompagnement des couples à l'âge adulte, se poursuivant jusqu'aux premières années du mariage.

► La défense de la vie

Le synode se réfère largement à l'enseignement des papes précédents – particulièrement Jean-Paul II – sur la famille. Rappelant l'opposition de l'Église à l'avortement et à l'euthanasie, il encourage à la redécouverte de [l'encyclique *Humanae vitae*](#) de Paul VI, ainsi qu'à la promotion des méthodes naturelles de planification des naissances.

Ce qui reste à travailler

► La question de l'homosexualité

Un seul paragraphe en fait mention (§76), sous l'angle des familles « qui font l'expérience d'avoir parmi elles une personne à tendance homosexuelle », mais pas du point de vue des individus concernés.

Il est fait rappel du [Catéchisme de l'Église catholique](#) : respecter et accueillir ces personnes, en évitant « toute marque de discrimination injuste ».

Le texte affirme enfin une claire opposition à « toute analogie, même lointaine, entre [les unions homosexuelles](#) et le dessein de Dieu pour le mariage et la famille ». Il fustige aussi « tout conditionnement, par les organismes internationaux, d'une aide financière pour les pays pauvres à des lois qui établissent le mariage homosexuel ».

« La question de l'homosexualité n'a pas été vraiment discutée, reconnaît M^{gr} Johan Bonny, évêque d'Anvers, en Belgique. Par manque de temps, mais aussi parce que beaucoup d'évêques n'avaient pas envie d'en parler.

Je préfère que ce thème soit gardé pour l'avenir, quand chacun se sera enrichi des sciences humaines et de la théologie morale. Pour l'heure, mieux vaut ne rien avoir écrit dessus, que d'avoir écrit un mauvais texte. »